

AGENCEMENT ET DESIGN D'ESPACES INTÉRIEURS

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00107

Date : 24/02/2025

N° client : CLT00070

M. & Mme Valérie et Stéphane VALLAUD

26 rue de chasserat
Faugerit
79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Réf. : Réf. à DEV00054

Votre demande : Vous avez fait construire votre maison en 2007. Vous souhaitez aujourd'hui faire votre cuisine et en profiter pour repenser l'aménagement de tout votre RDC (hors garage), notamment pour ajouter du rangement supplémentaire.

Les espaces dont vous avez besoin :

1/ Un coworking familial ouvert, avec 2 positions fixes (dont une avec écran fixe) et 2 positions mobiles (pas nécessairement au même endroit) de façon à jouer la modularité en fonction des personnes présentes :

- plan de travail
- caissons pour permettre à chacun de ranger ses propres affaires
- des rangements ouverts et fermés (pour les livres et la papeterie)

2/ Un salon utilisé pour les loisirs (écouter de la musique, lecture, jeux, apéro, télé, ...) et un peu pour le travail pour Valérie

- 5 assises avec table basse
- bibliothèque pour les livres (trop petite actuellement)
- matériel d'écoute des vinyles et rangement des disques (facilement accessibles)
- télévision (connectée en wifi)
- rangement pour les bûches et le petit bois, juste à côté du poêle à bois (changement prévu du poêle à la fin de l'année)

3/ une salle-à-manger :

- une grande table haute avec 8 chaises (table actuellement inexploitée et chaises servant de porte-manteaux)
- le rangement de votre vaisselle de mariage

4/ une cuisine aménagée :

- un évier neuf encastré avec 2 bacs et égouttoir
- une plaque vitrocéramique 60cm
- une hotte à filtre
- un four et un micro-ondes à encastrer
- un lave-vaisselle à glisser sous le plan de travail
- un frigo
- un plan de travail pour cuisiner (ilot envisageable)
- des éléments bas et hauts fermés de rangement pour l'épicerie, la vaisselle du quotidien, un peu d'électroménager (yaourtière, ...)
- un espace pour le petit électro-ménager du quotidien à garder sous la main (cafetière, grille-pain)
- une petite poubelle indépendante pour le tout venant + un petit bac sous l'évier pour le compostage (NB : le recyclage est dans le cellier)
- un espace pour prendre le petit déjeuner (2 personnes)- des prises supplémentaires

5/ un espace de rangement / stockage pour les manteaux / chaussures / affaires de sport de la famille

6/ une espace de rangement des manteaux pour les invités

Vous souhaitez conserver l'esprit d'un espace ouvert, vivant, avec une circulation fluide. En terme d'esthétique, vous appréciez les meubles en bois, du type de ceux que vous avez dans la salle-à-manger et dans le bureau.

C'est vous qui réaliserez les travaux d'aménagement et la fabrication des meubles, hors électricité.

A noter que vous disposez d'un chauffage électrique au sol.

Libellé	Montant
ESQUISSE Suite au rendez-vous Découverte et sur la base des plans papier de l'architecte transmis par vos soins : - Remise au propre du plan de l'existant du RDC au 100ème. - Recherches conceptuelles d'agencement de votre RDC, en prenant en compte votre cahier des charges et les spécificités de votre maison. - RV de présentation d'1h, chez vous, du dossier d'esquisses : <ul style="list-style-type: none"> • rappel de votre cahier des charges • plan informatique de l'existant au 1/100ème • deux propositions d'agencement du RDC en plans esquissés 2D au 100ème • 4 maquettes blanches : représentation volumétrique ("cubes") de l'espace de coworking, du salon, de la salle-à-manger, de la cuisine • quelques images d'inspirations pour illustrer les concepts 	800,00 €
REMISE EXCEPTIONNELLE 10% de remise exceptionnelle	-80,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Acompte(s) reçu(s) HT	240,00 €
Echéance(s)	Acompte de 240,00 € au 24/01/2025 480,00 € au 10/03/2025	Total	480,00 €
Echéance(s) réglée(s)	240,00 € réglée le 24/01/2025 par Chèque		

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EI BOUSSEMART THIERRY et l'EI RIMBEAU AYMERIC, agents généraux d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.

Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.